

**Délibération du**  
**Pierrefeu-du-Var**  
**Conseil Municipal**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département

Envoyé en préfecture le 15/09/2022  
Reçu en préfecture le 15/09/2022  
Affiché le 16/09/2022  
ID : 083-218300911-20220913-DEL\_10\_09\_2022-DE

**COMMUNE DE**  
**PIERREFEU-DU-VAR**  
**PROCES VERBAL**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU MARDI 13 SEPTEMBRE**  
**2022**

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Présents :	25
Pouvoirs :	4
Absent :	0

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 13 septembre 2022, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Pierrefeu-du-Var, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville - Pierrefeu du var

Date de convocation : 07 septembre 2022

**Étaient présents :** Patrick MARTINELLI, Jean-Bernard KISTON, Priscilla BRACCO, Marc BENINTENDI, Véronique LORIOT, Jean-Luc ROVERE, Josette BLANC, Jean-Pierre AUDA, Sylvie MATTEI, Gilberte CHORDA, Françoise DEGOUEY, Claude CALVIN, Alexandre MOGNO, Maryse PIZZORNO, Michel HAINIGUE, Martine MARCEL, Dominique RAVIGNEAUX, Stéphanie GOZZOLI, Stéphanie BOURGES, Peter PARDIGON, Emily MAZZOLENI, Quentin VERBRUGGHE, Alain PRADIER, Marc BIGARE, Nadine FANTINO

**Excusé(s) ayant donné procuration :**  
Gérard GHARBI A Martine MARCEL  
Christian BACCINO A Marc BENINTENDI  
Lionel POLESKA A Quentin VERBRUGGHE  
Virginie BAFFARD A Alain PRADIER

**Secrétaire de séance :** Monsieur AUDA Jean-Pierre est désigné en qualité de secrétaire de séance.

**DEL-10-09-2022 - Prise en charge des créances irrécouvrables concernant le Budget de l'Assainissement**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1617-5 et R1617-24;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14;

**Vu** l'autorisation permanente donnée à Monsieur le comptable du Trésor, pour engager des poursuites par voie d'oppositions à tiers détenteur et de saisies;

**Vu** les états et listes transmis par le comptable public du SGC de Hyères;

**Considérant** que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable en charge du recouvrement;

**Considérant** que le comptable public a fait parvenir à la Commune les listes de titres de recettes qu'il n'a pu recouvrer et dont il demande soit l'admission en non-valeur, soit l'extinction des créances;

1

**Considérant** que l'admission en non-valeur est d'apurement comptable qui consiste à abandonner les créances qui se révèlent irrécouvrables malgré les poursuites et les actions engagés. Leur recouvrement peut être repris à tout moment si un élément nouveau sur la situation du débiteur est ajouté au dossier. L'irrecevabilité peut trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers ... );

**Considérant** que les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'aspect irrécouvrable résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement. Il s'agit notamment du prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif (article 643-11 du code de commerce), du prononcé de la décision du juge du tribunal d'instance de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (article L332-5 du code de la consommation), du prononcé de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (article L332-9 du code de la consommation);

**Considérant** l'impossibilité pour Monsieur le comptable public de recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur les états joints à la présente délibération en raison des motifs énoncés sur ceux-ci ;

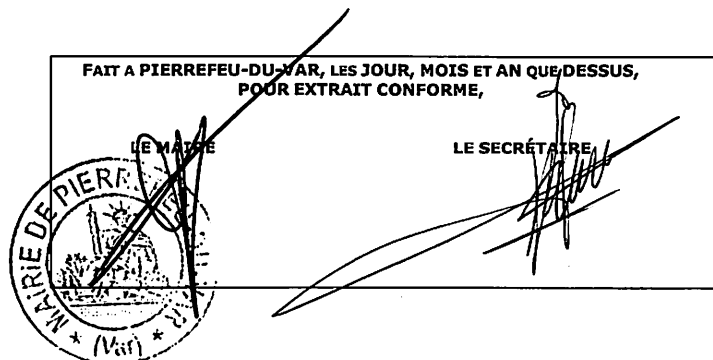
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité et décide :**

**D'ETEINDRE** les créances dont la liste est jointe à la présente délibération (liste n° 5608530015) dont le montant s'élève à la somme de 1 815.28 € réparti comme suit :

- o 1 677.12 € au compte 6541 « créances admises en non-valeur »
- o 138.16 € au compte 6542 « créances éteintes »

**DE DIRE** que les crédits sont prévus au budget 2022,

*Certifié exécutoire par délégation du Maire  
Le Directeur Général des Services  
Compte tenu de la Réception  
En Préfecture le .....  
Et affiché le .....*



RE

## DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 21400 - ASST - PIERREFEU-DU-VAR

Numéro de la liste 5608530015

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.



## DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1 677,12 €	
6542	138,16 €	
Total	1 815,28 €	

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_  
 ( Date, cachet et signature de l'ordonnateur )

## TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 15/09/2022  
 Reçu en préfecture le 15/09/2022  
 Affiché le  
 ID : 083-218300911-20220913-DEL\_10\_09\_2022-DE



Exercice	N°	DEBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2019	R-1-4	ALBINI Louis	10,00	Décide et demande renseignements négative			
2019	R-2-6	ALBINI Louis	10,00	Décide et demande renseignements négative			
2019	R-1-5	ALBINI Louis	10,00	Décide et demande renseignements négative			
2019	R-1-7	ALBINI Louis	10,00	Décide et demande renseignements négative			
2019	R-8-4	ALBINI Louis	10,00	Décide et demande renseignements négative			
2019	R-2-4	ALBINI Louis	10,00	Décide et demande renseignements négative			
2019	R-8-6	ALBINI Louis	10,00	Décide et demande renseignements négative			
2019	R-0-4	ALBINI Louis	10,00	Décide et demande renseignements négative			
2021	R-66-218829	ALBINI Louis	10,00	Décide et demande renseignements négative			
2021	R-70-5	ALBINI Louis	10,00	Décide et demande renseignements négative			
2014	R-1-3	ALVINI Louis (Total pour le débiteur)	100,00 €				
2014	R-1-3	ALVES PHILIPPE	3,15	Combinaison infructueuse d actes			
2014	R-1-3	ALVES PHILIPPE	28,90	Combinaison infructueuse d actes			
2014	R-2-6	ALVES PHILIPPE	5,40	Combinaison infructueuse d actes			
2014	R-2-6	ALVES PHILIPPE	42,40	Combinaison infructueuse d actes			
2019	R-52-8	ARRIGHI Alexandre	25,30	NPAl et demande renseignements négative			
2019	R-52-8	ARRIGHI Alexandre	2,55	NPAl et demande renseignements négative			
2019	R-52-8	ARRIGHI Alexandre (Total pour le débiteur)	79,85 €				
2017	R-2-21	BENINTENDI Nicolas	11,01	Poursuite sans effet			
2017	R-2-21	BENINTENDI Nicolas	73,90	Poursuite sans effet			
2015	R-1-24	BENINTENDI Nicolas (Total pour le débiteur)	84,91 €				
2015	R-1-24	BOUCHERIE SYLVIE	9,00	Combinaison infructueuse d actes			
2015	R-1-24	BOUCHERIE SYLVIE	17,05	Combinaison infructueuse d actes			
2015	R-3-28	BOUCHERIE SYLVIE	7,13	Combinaison infructueuse d actes			
2015	R-3-28	BOUCHERIE SYLVIE	51,40	Combinaison infructueuse d actes			

*Poursuite sans effet*  
*Revenus < RSA*

Envoyé en préfecture le 15/09/2022  
 Reçu en préfecture le 15/09/2022  
 Affiché le  
 ID : 083-218300911-20220913-DEL\_10\_09\_2022-DE

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2016	R-23-23	BOUCHERIE SYLVIE	4,80	Combinaison infructueuse d actes			
2016	R-23-23	BOUCHERIE SYLVIE	37,00	Combinaison infructueuse d actes			
2016	R-29-31	BOUCHERIE SYLVIE	5,92	Combinaison infructueuse d actes			
2016	R-29-31	BOUCHERIE SYLVIE	43,30	Combinaison infructueuse d actes			
2016	R-1-33	BOUCHERIE SYLVIE	6,51	Combinaison infructueuse d actes			
2016	R-1-33	BOUCHERIE SYLVIE	47,80	Combinaison infructueuse d actes			
2016	R-2-30	BOUCHERIE SYLVIE	2,17	Combinaison infructueuse d actes			
2016	R-2-30	BOUCHERIE SYLVIE	22,60	Combinaison infructueuse d actes			
		<b>BOUCHERIE SYLVIE (Total pour le débiteur)</b>	<b>254,68 €</b>				
2016	R-29-59	DAMIANI VVE GERTOSIO	3,37	Décédé et demande renseignement négative			
2016	R-29-59	DAMIANI VVE GERTOSIO	11,04	Décédé et demande renseignement négative			
2016	R-1-59	DAMIANI VVE GERTOSIO	6,51	Décédé et demande renseignement négative			
2016	R-1-59	DAMIANI VVE GERTOSIO	47,80	Décédé et demande renseignement négative			
		<b>DAMIANI VVE GERTOSIO (Total pour le débiteur)</b>	<b>68,72 €</b>				
2009	R-213001-74:	GARCIA JEAN LUC.	39,14	Combinaison infructueuse d actes			
2016	R-23-60	GARCIA JEAN LUC. (Total pour le débiteur)	39,14 €				
2016	R-23-60	GERTOSIO Josette	10,00	Décédé et demande renseignement négative			
2016	R-29-81	GERTOSIO Josette	10,00	Décédé et demande renseignement négative			
		<b>GERTOSIO Josette (Total pour le débiteur)</b>	<b>20,00 €</b>				
2016	R-23-64	GINI Stephane	3,20	Combinaison infructueuse d actes			
2016	R-23-64	GINI Stephane	28,00	Combinaison infructueuse d actes			
2016	R-29-85	GINI Stephane	4,00	Combinaison infructueuse d actes			
2016	R-29-85	GINI Stephane	32,50	Combinaison infructueuse d actes			
		<b>GINI Stephane (Total pour le débiteur)</b>	<b>104,08 €</b>				
2017	R-1-89	GINI Stephane	3,88	Combinaison infructueuse d actes			
2017	R-1-89	GINI Stephane	32,50	Combinaison infructueuse d actes			

Envoyé en préfecture le 15/09/2022

Reçu en préfecture le 15/09/2022

Affiché le

ID : 083-218300911-20220913-DEL\_10\_09\_2022-DE



Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux - A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2016	R-1-113	KOUMIEU Fabien	12,25	Poursuite sans effet			
2016	R-1-113	KOUMIEU Fabien	81,10	Poursuite sans effet			
		<b>KOUMIEU Fabien (Total pour le débiteur)</b>	<b>93,35 €</b>				
2016	R-002-100	LELEVRE J-Michel	36,00	Combinaison infructueuse d actes			
2016	R-001-100	LELEVRE J-Michel	6,48	Combinaison infructueuse d actes			
		<b>LELEVRE J-Michel (Total pour le débiteur)</b>	<b>42,48 €</b>				
2016	R-3-95	MANNAI Tahar	2,48	Combinaison infructueuse d actes			
2016	R-3-95	MANNAI Tahar	24,40	Combinaison infructueuse d actes			
		<b>MANNAI Tahar (Total pour le débiteur)</b>	<b>61,72 €</b>				
2016	R-23-88	MANNAI Tahar	22,60	Combinaison infructueuse d actes			
2016	R-29-112	MANNAI Tahar	10,00	Combinaison infructueuse d actes			
2014	R-1-113	MANNAI TAHAR.	1,50	Combinaison infructueuse d actes			
2014	R-1-113	MANNAI TAHAR.	19,00	Combinaison infructueuse d actes			
2014	R-2-94	MANNAI TAHAR.	1,35	Combinaison infructueuse d actes			
2014	R-2-94	MANNAI TAHAR.	18,10	Combinaison infructueuse d actes			
2015	R-1-91	MANNAI TAHAR.	1,86	Combinaison infructueuse d actes			
2015	R-1-91	MANNAI TAHAR.	20,80	Combinaison infructueuse d actes			
		<b>MANNAI TAHAR. (Total pour le débiteur)</b>	<b>62,61 €</b>				
2018	R-31-126	MEGHEZZI ABDELKADER	3,57	Poursuite sans effet			
2018	R-31-126	MEGHEZZI ABDELKADER	30,70	Poursuite sans effet			
2018	R-41-115	MEGHEZZI ABDELKADER	3,88	Poursuite sans effet			
2018	R-41-115	MEGHEZZI ABDELKADER	32,50	Poursuite sans effet			
		<b>MEGHEZZI ABDELKADER (Total pour le débiteur)</b>	<b>70,65 €</b>				
2015	R-3-98	MERIMEGHE Salah	1,86	Combinaison infructueuse d actes			
2015	R-3-98	MERIMEGHE Salah	20,80	Combinaison infructueuse d actes			

*81,10 Poursuite sans effet*  
*218300911-20220913-DEL\_10\_09\_2022-DE*

Envoyé en préfecture le 15/09/2022

Reçu en préfecture le 15/09/2022

Affiché le

ID : 083-218300911-20220913-DEL\_10\_09\_2022-DE



Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter
20	R-23-92	MERIMECHE Salah	0,48	Combinaison infructueuse d actes			OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
20	R-23-92	MERIMECHE Salah	12,70	Combinaison infructueuse d actes			
		<b>MERIMECHE Salah (Total pour le débiteur)</b>	<b>35,84 €</b>				
2013	R-2-97	MERIMECHE SALAH	3,15	Combinaison infructueuse d actes			
2013	R-2-97	MERIMECHE SALAH	28,90	Combinaison infructueuse d actes			
2014	R-2-99	MERIMECHE SALAH	0,90	Combinaison infructueuse d actes			
2014	R-2-99	MERIMECHE SALAH	15,40	Combinaison infructueuse d actes			
2015	R-1-93	MERIMECHE SALAH	1,86	Combinaison infructueuse d actes			
2015	R-1-93	MERIMECHE SALAH	20,80	Combinaison infructueuse d actes			
		<b>MERIMECHE SALAH (Total pour le débiteur)</b>	<b>71,01 €</b>				
2017	R-1-136	MEROUR Michel	8,68	Clôture insuffisance actif sur RI-U			
2017	R-1-136	MEROUR Michel	60,40	Clôture insuffisance actif sur RI-U			
2017	R-2-121	MEROUR Michel	8,68	Clôture insuffisance actif sur RI-U			
2017	R-2-121	MEROUR Michel	60,40	Clôture insuffisance actif sur RI-U			
		<b>MEROUR Michel (Total pour le débiteur)</b>	<b>138,16 €</b>				
2014	R-2-101	MICALIZZI FILIPPO	1,50	Combinaison infructueuse d actes			
2014	R-2-101	MICALIZZI FILIPPO	19,00	Combinaison infructueuse d actes			
2015	R-3-101	MICALIZZI Filippo	2,02	Combinaison infructueuse d actes			
2015	R-3-101	MICALIZZI Filippo	21,70	Combinaison infructueuse d actes			
2016	R-23-94	MICALIZZI Filippo	1,92	Combinaison infructueuse d actes			
2016	R-23-94	MICALIZZI Filippo	20,80	Combinaison infructueuse d actes			
		<b>MICALIZZI FILIPPO (Total pour le débiteur)</b>	<b>66,94 €</b>				
2015	R-1-95	MICALIZZI FILIPPO	1,86	Combinaison infructueuse d actes			
2015	R-1-95	MICALIZZI FILIPPO	20,80	Combinaison infructueuse d actes			
		<b>MICALIZZI FILIPPO (Total pour le débiteur)</b>	<b>22,66 €</b>				
2016	R-23-13	NARI Nicolas	3,84	Combinaison infructueuse d actes			

Envoyé en préfecture le 15/09/2022

Reçu en préfecture le 15/09/2022

Affiché le

ID : 083-218300911-20220913-DEL\_10\_09\_2022-DE



Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter
20	R-3-13	MARI Nicolas	31,60	Combinaison infructueuse d actes			OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
20	R-1-122	MARI Nicolas	2,40	Combinaison infructueuse d actes			
20	R-1-122	MARI Nicolas	23,50	Combinaison infructueuse d actes			
20	R-1-143	MARI Nicolas	10,00	Combinaison infructueuse d actes			
<b>MARI Nicolas (Total pour le débiteur)</b>			<b>71,34 €</b>				
20	R-1-148	ROMANO Michel	10,00	Décédé et demande renseignement négative			
20	R-1-164	ROMANO Michel	10,00	Poursuite sans effet			
<b>ROMANO Michel (Total pour le débiteur)</b>			<b>20,00 €</b>				
2009	R-213002-158	SAIDI Abderrahmane	45,32	Combinaison infructueuse d actes			
<b>SAIDI Abderrahmane (Total pour le débiteur)</b>			<b>45,32 €</b>				
2015	R-3-141	SCHREIBER Sarah	8,06	Combinaison infructueuse d actes			
2015	R-3-141	SCHREIBER Sarah	56,80	Combinaison infructueuse d actes			
2016	R-23-131	SCHREIBER Sarah	0,64	Combinaison infructueuse d actes			
2016	R-23-131	SCHREIBER Sarah	13,60	Combinaison infructueuse d actes			
<b>SCHREIBER Sarah (Total pour le débiteur)</b>			<b>79,10 €</b>				
2015	T-67	TREBOLLE Rose	3,57	Décédé et demande renseignement négative			
2015	T-67	TREBOLLE Rose	20,00	Décédé et demande renseignement négative			
2015	T-67	TREBOLLE Rose	20,70	Décédé et demande renseignement négative			
2015	T-69	TREBOLLE Rose	10,75	Décédé et demande renseignement négative			
2017	R-1-185	TREBOLLE Rose	10,00	Décédé et demande renseignement négative			
2017	R-2-176	TREBOLLE Rose	10,00	Décédé et demande renseignement négative			
<b>TREBOLLE Rose (Total pour le débiteur)</b>			<b>75,02 €</b>				
2013	R-2-142	WHITFIELD GEORGES	6,75	Combinaison infructueuse d actes			
2013	R-2-142	WHITFIELD GEORGES	50,50	Combinaison infructueuse d actes			
<b>WHITFIELD GEORGES (Total pour le débiteur)</b>			<b>57,25 €</b>				
2014	R-1-162	WINFIELD GEORGES	1,80	Combinaison infructueuse d actes			



Envoyé en préfecture le 15/09/2022

Reçu en préfecture le 15/09/2022

Affiché le

ID : 083-218300911-20220913-DEL\_10\_09\_2022-DE

Berger  
Levrault

Exercice	Ref	DÉBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	Admis	Rejet	Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
20	-162	WINFIELD GEORGES .	20,80	Combinaison infructueuse d'actes			
		<b>WINFIELD GEORGES . (Total pour le débiteur)</b>	<b>22,60 €</b>				
		<b>Grand Somme</b>	<b>1 815,28 €</b>				